

Services juridiques

Une personne victime de la traite peut avoir besoin de services juridiques indépendants et confidentiels pour résoudre diverses questions d'ordre juridique, notamment :

Le statut juridique au Canada pour les ressortissants étrangers

Si le statut juridique d'une personne victime de la traite au Canada est mis en doute pour quelque motif que ce soit (la personne n'a pas de passeport valide ou a des problèmes avec son visa), il se peut que vous souhaitiez communiquer avec un avocat spécialisé en droit de l'immigration ou des réfugiés pour obtenir un avis. L'avocat peut vous renseigner sur les différentes options pour soit rester au Canada, soit retourner dans le pays d'origine.

Citoyenneté et Immigration Canada peut également faciliter la délivrance d'un permis de séjour temporaire à une personne présumée victime de la traite. (Veuillez consulter la section Permis de séjour temporaire plus loin dans ce module pour obtenir de plus amples renseignements.)

Questions relatives au travail

Une personne exploitée pour son travail ou en tant que travailleuse domestique peut avoir à résoudre un certain nombre de questions relatives au droit du travail. Un avocat spécialisé en droit du travail peut être en mesure de prêter assistance à une personne victime de la traite pour ce qui est des questions relatives au non-paiement des salaires, à l'obligation de signer un contrat de travail illégal, au fait de remettre ses salaires ou ses avantages ou au paiement de frais illégaux au recruteur.

Questions relatives au droit de la famille

Une personne victime de la traite aux fins de travail ou d'exploitation sexuelle par son époux ou un autre membre de la famille, ou une personne victime de la traite qui a des enfants, peut avoir besoin d'un avocat spécialisé en droit de la famille pour régler certaines questions relatives à la garde des enfants, au paiement de la pension alimentaire en cas de séparation et d'autres questions relatives au droit de la famille. Ces questions peuvent avoir une influence considérable sur la personne victime de la traite et les membres de sa famille qui bénéficient de conseils juridiques pour les aider à comprendre les choix qui s'offrent à eux, leurs droits et leurs devoirs.

Éventuelles accusations criminelles

Une personne victime de la traite, qu'il s'agisse d'un citoyen canadien, d'un immigrant admis ou d'un ressortissant étranger, peut être accusée d'infractions criminelles, comme des infractions liées à la drogue ou à la prostitution, même si elle a été forcée de les commettre par son trafiquant. Une condamnation au criminel peut compromettre les perspectives d'emploi de la personne victime de la traite ou restreindre sa capacité à voyager à l'extérieur du Canada. Un avocat spécialisé en droit criminel peut fournir de l'assistance et un avis dans les cas où une personne victime de la traite serait accusée d'infraction criminelle.

Plaintes au civil

Une personne victime de la traite peut saisir un tribunal civil pour obtenir la réparation du préjudice moral, de la perte ou des dommages subis pendant son exploitation. Les actions au civil peuvent inclure les ruptures de contrat, les congédiements injustifiés, la violation d'une relation de confiance (par exemple, entre un enseignant et un étudiant), les actes de violence ou les agressions. Lorsqu'une demande aboutie, l'ancienne victime peut obtenir une indemnisation pour les pertes économiques subies, telles que la perte de salaire, puis obtenir également réparation du préjudice moral, notamment lié aux souffrances psychologiques endurées par la personne. Un avocat spécialisé dans les actions au civil doit être consulté pour obtenir des précisions et des conseils juridiques.

MON HISTOIRE :

« Le projet Legal Assistance of Windsor m'a beaucoup aidé, moi et ma famille. Ils nous ont aidés dans nos démarches relatives à l'aide social, au logement et à l'immigration. Toutes ces démarches sont importantes. Ils ont discuté avec nous et nous ont aidés lorsque j'étais inquiet pour ma sécurité et celle de ma famille. »

« Ils nous ont aidés financièrement lorsque nous avons des problèmes d'argent. Ils m'ont aidé à faire venir ma famille ici : ma mère, mon père, mes deux frères et ma sœur quand les trafiquants ont commencé à les menacer. »

« Ils nous ont aidés à obtenir un statut au Canada. Le personnel et les étudiants nous ont rendu de nombreux services et ils continuent à nous aider. Je pense que sans leur aide, nous aurions été expulsés et cela aurait mal tourné pour nous. Je pense que nous aurions été tués. »

Carl



Où chercher les services

Les cliniques d'aide juridique communautaires, souvent mises à disposition par l'intermédiaire des écoles universitaires de droit, et certaines organisations non gouvernementales, telles que les services d'établissement et les programmes contre la violence, fournissent ou facilitent la consultation juridique et les services de référence. Les associations d'avocats bénévoles (présentes dans certaines provinces, y compris en Colombie-Britannique et en Alberta) offrent des services juridiques gratuits.

Si vous ne parvenez pas à trouver de clinique d'aide juridique, de nombreuses collectivités offrent un service de référence aux avocats, ou vous pourriez essayer de communiquer avec l'Association du Barreau canadien ou l'Association du Barreau Autochtone du Canada ou bien avec :

- Les associations juridiques provinciales
- Les barreaux
- Les bureaux d'aide juridique
- Les bureaux de la fondation juridique
- Les groupes de défense des travailleurs et des travailleuses
- Les organismes communautaires disposant de cliniques d'aide juridique et proposant des programmes d'aide juridique

Il est très important d'aider une personne victime de traite à chercher une assistance auprès d'un avocat, inscrit comme membre de son association juridique provinciale, pour toute question juridique qu'elle pourrait avoir à régler. Un avocat est le seul professionnel en mesure de fournir un avis juridique confidentiel à une personne victime de la traite quant à ses droits et ses obligations au Canada. Un avocat peut fournir une consultation initiale à des honoraires peu élevés ou sur une base bénévole (gratuit). Il est important de déterminer les honoraires de l'avocat à l'avance.